

COMMUNE : BAVANS (25550)

N° 36/2012

Nos réf. : PK/JD/MCR

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

<b>DATE DE CONVOCATION :</b> 11/05/2012	L'an deux mil douze le vingt quatre mai à dix neuf heures,
<b>DATE D’AFFICHAGE :</b> 24/05/2012	Le Conseil Municipal légalement convoqué, s’est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Pierre KNEPERT, Maire.
<b>NOMBRE DE CONSEILLERS :</b>  <i>En exercice : 27 Présents : 22 Votants : 26</i>	<u>Présents</u> : KNEPERT Pierre, MERAUX Jocelyne, BELZ Christian, PETIT Betty, MAKSOUH Mourad, PARRAIN Carole, CLAUDON Pierre, MORENO Christine, MANIAS Marcel, JACQUOT Laurent, FONTAINE Dalila, RENOUX Alain, GRIFFON Pierre, MONNIN Jean-Pierre, MORASCHETTI Elisabeth, CHATELAIN Pierre, RADREAU Sophie arrivée à 19h10, MARTINO Jean-Luc, BIGEARD Isabelle, AUDOUZE Yann, TRAVERSIER Agnès, MOUHOT Marcel.  <u>Excusés</u> : GRILLOT Fabienne a donné procuration à RENOUX Alain, PERRON Danièle a donné procuration à PARRAIN Carole, PAGNOT Pascal a donné procuration à TRAVERSIER Agnès, GIRARD Jean-Claude, ATAR Nathalie a donné procuration à MOUHOT Marcel.
<b>OBJET :</b>  <i>Acquisition terrain MOUHOT Evelyne épouse VIZINOT</i>	Monsieur Marcel MOUHOT est nommé secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal, à l’unanimité, décide d’acquérir la parcelle cadastrée  
Section AN n°171 – lieu-dit « Champs de Déalie » pour une surface d’emprise de 3 ares  
appartenant à : MOUHOT Evelyne épouse VIZINOT  
Rue de Thulay 25310 HERIMONCOURT  
pour la somme de 1 500 €.

- Précise en outre que :
  - les services des Domaines ont communiqué leur avis,
  - les frais occasionnés par cette acquisition sont à la charge de la Ville,
  - les crédits sont inscrits au BP 2012.
  
- Désigne :
  - pour le plan de bornage Monsieur RUEZ Géomètre expert,
  - pour dresser l’acte notarié : Maître DEMOUGEOT Jean – Notaire 30-32 Avenue Jean Jaurès à AUDINCOURT 25400,
  - autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette acquisition.

Ainsi fait et délibéré en séance le jour, mois et an que dessus.



**DÉLIBÉRATION RENDUE EXÉCUTOIRE**  
Transmise à la Préfecture le 24/05/12  
Publiée le 24/05/12  
**DOCUMENT CERTIFIÉ CONFORME**  
Le Maire